

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE
LE MARDI 30 JUIN 2026 – 18 HEURES

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Saint-Pie, tenue le mardi 30 juin 2026 à 18h, à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre à Saint-Pie.

Sont présents : mesdames les conseillères Laurence Bousquet, Shany Ravenelle, Sylvie Guévin, Patricia Cordeau, messieurs les conseillers Michel Côté, Sylvain Gagné, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Mario St-Pierre.

Ainsi que Sébastien Demers, directeur général et greffier.

1. Ouverture de la séance

Le président d'assemblée ouvre la séance en invitant les personnes présentes à se recueillir quelques instants.

2. Signification de l'avis de convocation

Le greffier confirme qu'un avis de convocation a été dûment acheminé à chacun des membres du conseil municipal conformément aux dispositions de la loi.

35-06-2026

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Shany Ravenelle, appuyé par Sylvie Guévin et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 30 juin 2026 soit adopté tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

36-06-2026

4. Dépôt et présentation du rapport financier 2025

Présentation du rapport par le vérificateur.

Il est proposé par Laurence Bousquet, appuyé par Michel Côté et résolu :

QUE, conformément à l'article 108.3 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil prend acte du dépôt du rapport financier pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025 de la Ville de Saint-Pie, tel que préparé par la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

37-06-2026

5. Période de questions et levée de la séance

CONSIDÉRANT qu'aucune question n'est posée pendant la période de questions réservée aux sujets mentionnés à l'ordre du jour et que l'ordre du jour est épuisé;

En conséquence, il est proposé par Sylvain Gagné, appuyé par Sylvie Guévin et résolu :

QUE la séance soit levée à 18h54.

Adoptée à l'unanimité des conseillers